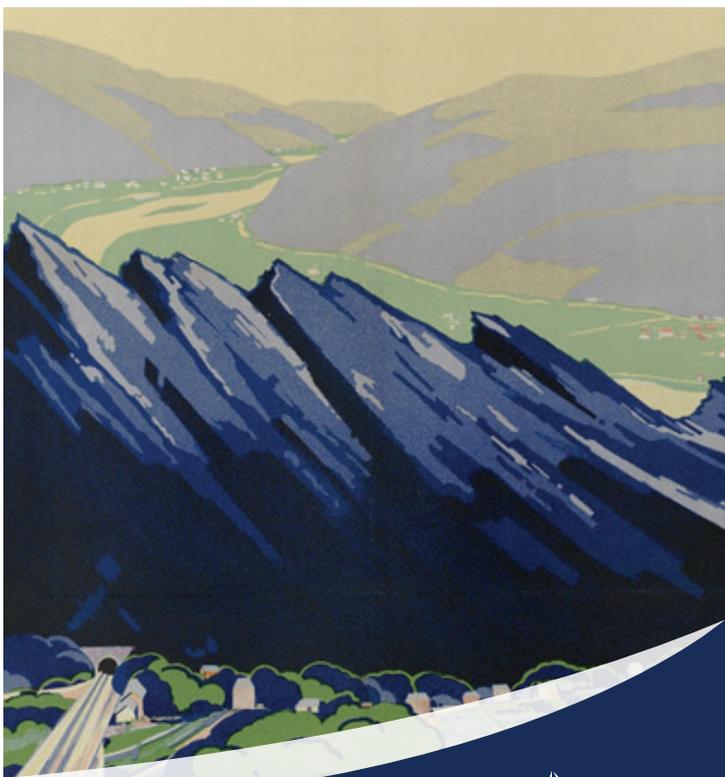


Les Archives départementales des Ardennes

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)



Objectifs pour la période 2023-2027

I) POLITIQUE DE COLLECTE : METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE ACTIVE ET CIBLÉE DE COLLECTE DES SOURCES DE L'HISTOIRE DES ARDENNES

N°1 : Poursuivre la politique réfléchie de collecte des archives publiques en établissant un plan de collecte avec des priorités.

N°2 : En matière d'archives privées, développer les appels à collecte thématique et créer une fiche procédure pour formaliser les dons.

N°3 : Réaliser les premiers versements électroniques manuels.

II) ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES INTERNES ET FAIRE CONNAÎTRE L'EXPERTISE MÉTIER SUR LA GESTION DE L'INFORMATION

N°4 : Établir une Politique d'Archivage Électronique (PAE).

N°5 : Prendre part aux procédures de dématérialisation engagées par les administrations publiques.

N°6 : Permettre la communication au public des archives électroniques communicables.

III) CONTRÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS DANS LA GESTION DE LEUR ARCHIVES

N°7 : Résorber le retard d'inspection des communes et accompagner les collectivités dans leur archivage.

N°8 : Développer l'offre de formations des Archives en direction des agents publics pour les faire prendre conscience de l'importance de l'archivage.

N°9 : Exercer le CST portant sur les objets mobiliers protégés dans le cadre de la mission de conservation des antiquités et objets d'art des Ardennes nouvellement réunie aux Archives départementales.

IV) TRAITEMENT ET CONSERVATION : PORTER UN EFFORT ACCRU POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE CONSERVATION DES ARCHIVES

N°10 : Mettre à jour le plan de sauvegarde, d'urgence et de continuité d'activité (PSUCA).

N°11 : Établir un plan annuel de classement des fonds à traiter en priorité.

N°12 : Assurer une gestion efficace des espaces de conservation.

N°13 : Établir un état sanitaire des fonds et en déduire un plan de numérisation en fonction de critères choisis et corrélés au plan de restauration déjà existant.

V) SERVICES AUX CITOYENS ET AUX USAGERS : OFFRIR UNE PLUS GRANDE QUALITÉ DE SERVICE

N°14 : Adapter les horaires et les moyens humains de la salle de lecture et de l'accueil et améliorer l'accueil du public dans le hall et en salle de lecture.

N°15 : Améliorer l'offre de services à distance.

N°16 : Poursuivre le travail de rétroconversion des instruments de recherche aux normes XML-EAD avec indexation dans l'objectif de créer une salle de lecture virtuelle.

N°17 : Développer les initiatives en direction du monde étudiant en nouant des contacts plus étroits avec le milieu universitaire.

VI) ACTIONS DE VALORISATION : DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX PUBLICS

N°18 : Réaliser annuellement une programmation culturelle.

N°19 : Développer un calendrier de publication sur le site internet et mettre en place un cycle de présentation de documents sur le modèle « Le document du mois ».

N°20 : Développer la valorisation de l'histoire ardennaise vers l'extérieur au moyen des revues historiques locales et de Wikipédia.

VII) BÂTIMENT : ADAPTER LES LOCAUX AUX USAGES DU PUBLIC ET AUX BESOINS DES AGENTS ET DES MISSIONS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

N°21 : Collaborer avec tous les acteurs pour garantir la concrétisation et la réussite du projet de nouveau bâtiment.

N°22 : Préparer matériellement les fonds à un déménagement et l'équipe au changement



Le bas-relief des Archives départementales des Ardennes, visible dans le hall des Archives.



Crées en 1796, les Archives départementales des Ardennes sont une administration du Conseil départemental au service de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire des Ardennes et de leurs habitants. Elles ont pour mission de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les archives publiques et les archives privées présentant une valeur historique ainsi que de conseiller les administrations publiques et les collectivités pour la gestion de leurs

archives tant sur support papier que sur support numérique. Elles accueillent gratuitement et aident les particuliers à trouver et à avoir accès aux documents utiles à l'établissement de leurs droits ou à leurs recherches généalogiques ou historiques. Elles conservent au total près 16,5 km linéaires de documents dont le plus ancien remonte à l'année 997 et dont le plus récent est le dernier numéro de l'Ardennais.